ici queſtion, qu'il ne contenoit rien de conditionnel ; j'ai défié tous ceux qui l'ont lu, d'y découvrir un mot qui ne marquât pas un traité abſolu *. 2°. Il eût été ridicule de rédiger laborieuſement un traité, d'envoïer Mr. Laurens exprès en Hollande pour le conſommer, relativement à une époque factice, éloignée, & qui pouvoit être encore conſidérée comme chimérique. 3°. Quel eſt le Souverain qui (& voici le point déciſif) veuille ou puiſſe permettre qu'on faſſe avec ſes ſujets révoltés des traités même conditionnels, ou ſi l'on veut des *projets de traité*? Ne ſeroit-ce pas approuver l'encouragement à la rebellion & l'eſpérance d'en recueillir les fruits? Ne ſeroit-ce pas de la part d'un Souverain quelconque une inconſéquence & une lâcheté indigne de la majeſté du trône? Il eſt donc parfaitement inutile d'examiner ſi le traité en queſtion étoit conditionnel ou non. 4°. Si les deux bourgeois d'Amſterdam *ont agi ſans être autoriſés par leur gouvernement*, la république n'avoit qu'à les déſavouer & les punir: l'Angleterre ne demandoit pas autre choſe.... Si Mr. J. de St. V. veut juſtifier la conduite des Hollandois avant & durant & après la guerre, tant envers leurs alliés qu'envers leurs ennemis, & enfin celle qu'ils tiennent encore en ce moment chez eux & hors de chez eux, il s'eſt chargé d'une tâche qui ſuppoſe bien du courage, & qui promet bien peu de ſuccès.

* 1 Juin 1781. p. 211.

Quant à l'anecdote de Sully, du prince de Condé & de Henri IV, ſi elle n'eſt *pas trop bien confirmée*, j'ignore ce qu'il faut pour *confirmer* un fait hiſtorique. Sans répéter les preuves que j'en ai données *, je dirai ſeulement que Sully lui-même la raconte tout du long dans ſes *Mémoires*, t. 7. p. 189 & ſuiv. édit. de Londres 1778. Il convient du conſeil donné & même s'en glorifie (p. 200). Qu'on liſe ſurtout les notes, p. 192 & 197... Or ſi l'anecdote eſt très-véritable & très-bien *confirmée*, je ne vois pas pourquoi ce ſeroit une *calomnie atroce* de la rapporter.

* 1 Déc. 1783. p. 495.